

**ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE34022 – “ Basse vallée de la Wamme ”**

La présente annexe indique, compte tenu des données actuellement disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation ; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (\*) ;
- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000. Les données complètes, détaillant les résultats de l'application des critères de sélection, sont disponibles auprès des services centraux du Département de la Nature et des Forêts, 15 avenue Prince de Liège à 5100 Jambes et sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be>.

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie actualisées, en particulier pour les surfaces, sur base des meilleures connaissances disponibles et il conviendra de poursuivre l'actualisation de ces données sur base d'une cartographie détaillée des habitats.

Le site BE34022 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Il s'agit d'un site comprenant deux entités bien distinctes: d'une part, une portion de coteau calcaire à l'ouest du village de On, et d'autre part, des milieux alluviaux situés au bord de la Wamme entre Bande et Hargimont. Le coteau calcaire abrite à la fois des forêts du métaclimax de la hêtraie calcicole et des pelouses calcaires. Les complexes alluviaux situés le long de la Wamme englobent quant à eux à la fois des habitats forestiers, dont des forêts humides et des forêts alluviales, et des milieux ouverts, dont des mégaphorbiaies et des prairies maigres de fauche. En termes d'espèces, les zones humides contribuent à l'habitat des bécassines, les cours d'eau à l'habitat du chabot, de la lamproie de Planer et du martin-pêcheur ; entre Harsin et Hargimont, le complexe bocager constitue l'habitat de la pie-grièche écorcheur ; le site constitue également une partie de l'habitat de diverses espèces de chauves-souris dont 3 sont d'intérêt communautaire.

**A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné**

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
91E0*	6,74 ha	C	UG 7
9160	5,52 ha	C	
9130	5,14 ha	C	
9150	5,13 ha	C	
3260	3,33 ha	C	
6510	2,76 ha	C	
6210*	2,40 ha	B	UG 2
6430	1,71 ha	C	
8160*	0,22 ha	C	UG 2
8310		-	

**Légende :** EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC\* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion

6210\* : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometalia) (\*sites à orchidées remarquables)

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

8160\* : Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard

8310 : Grottes non exploitées par le tourisme

9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

9150 : Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion

9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli

91E0\* : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incarnae, Salicion albae)

#### B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC	
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver		étape
1078	Callimorpha quadripunctaria	Ecaille chinée	1-20 i				C
1096	Lampetra planeri	Lamproie de Planer	P				C
1163	Cottus gobio	Chabot	P				C
1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand Rhinolophe	P				C
1321	Myotis emarginatus	Vespertilion à oreilles échancrées	P				C
1324	Myotis myotis	Grand Murin	P				C
A152	Lymnocyptes minimus	Bécassine sourde				P	-
A153	Gallinago gallinago	Bécassine des marais				P	-
A153	Gallinago gallinago	Bécassine des marais			P		-
A229	Alcedo atthis	Martin pêcheur d'Europe	0-1 p				-
A338	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur		0-5 p			-

**Légende :** P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 avril 2016 de désignation du site Natura 2000 BE34022 – “ Basse vallée de la Wamme ”.

Namur, le 14 avril 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme  
et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN